

PROFILS A RISQUE

La vulnérabilité n'est pas inhérente aux personnes. Les personnes et les communautés sont vulnérables lorsqu'elles sont exposées à des risques de négligence, de discrimination, d'abus et d'exploitation. Leur niveau d'exposition est déterminé par l'interaction de nombreux facteurs spécifiques au contexte : leurs caractéristiques sociodémographiques, leurs capacités (y compris leurs connaissances, leurs réseaux, leur accès aux ressources, etc.), l'endroit où elles se trouvent (camp, zone d'installation spontanée, centre de transit, à la frontière, etc.) et les facteurs induits par la crise ayant une incidence sur leur situation (séparation, perte et absence de ressources et d'opportunités, etc.). Tous ces facteurs peuvent générer différents schémas de vulnérabilité en fonction de la nature des risques encourus. Il est donc important de mener une analyse spécifique au contexte et d'évaluer la manière dont l'exposition aux risques peut évoluer au fil du temps.

Toutefois, il n'est pas toujours possible de disposer du temps et des ressources nécessaires pour procéder à une analyse détaillée du contexte. L'expérience a révélé que les profils ci-dessous avaient régulièrement été considérés comme étant exposés à des risques élevés. Il s'agit des profils susceptibles de pâtir des répercussions négatives des facteurs induits par la crise. Cette liste n'est pas exhaustive.

PROFILS CONSIDERES COMME ETANT A RISQUE

<input checked="" type="checkbox"/>	Enfants et adolescents	<input checked="" type="checkbox"/>	Femmes enceintes/allaitantes
<input checked="" type="checkbox"/>	Personnes handicapées (<i>mentalement et/ou physiquement</i>)	<input checked="" type="checkbox"/>	Ménages dirigés par une seule personne (<i>femme, homme ou enfant</i>)
<input checked="" type="checkbox"/>	Personnes âgées non accompagnées ou accompagnées	<input checked="" type="checkbox"/>	Survivant(e)s de la violence fondée sur le sexe
<input checked="" type="checkbox"/>	Ménages nombreux (<i>plus que le nombre moyen d'enfants dans la communauté donnée et proportion des soutiens de famille par rapport aux personnes à charge</i>)	<input checked="" type="checkbox"/>	Enfants non accompagnés ou séparés de leur famille
<input checked="" type="checkbox"/>	LGBTI - lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et personnes intersexuées	<input checked="" type="checkbox"/>	Victimes de la traite d'êtres humains
<input checked="" type="checkbox"/>	Cas médicaux (<i>les maladies pourraient inclure le VIH/SIDA</i>)	<input checked="" type="checkbox"/>	Femmes voyageant seules
<input checked="" type="checkbox"/>	Membres de minorités religieuses/ethniques	...	

► Cette catégorisation pourrait être utile pour hiérarchiser les interventions pendant et après la réponse à une crise

EXEMPLES :

Au Pakistan, pour la mise en œuvre du programme de construction d'abris d'une pièce, l'OIM a ciblé 60 900 ménages les plus vulnérables parmi la population sinistrée, conformément à la stratégie élaborée par le groupe sectoriel des abris et entérinée par l'Autorité nationale de gestion des catastrophes. Les principaux critères retenus pour considérer un ménage comme vulnérable, outre le fait d'avoir vu son abri entièrement ou gravement endommagé par les inondations, étaient les suivants : 1) absence d'un homme adulte ; 2) ménages comportant des membres âgés, handicapés ou atteints d'une maladie chronique ; 3) ménages comptant de très nombreux membres ou revenu faible ; et 4) ménages ne possédant pas de bétail.

En Mauritanie, dans le cadre d'un projet de renforcement des capacités d'adaptation et d'aide aux moyens de subsistance intégré au niveau de la communauté, l'OIM a choisi les bénéficiaires du projet, tant pour les actions espérées contre travail que pour d'autres activités spécifiques, en fonction des critères suivants, après en avoir discuté avec les représentants des communautés locales : 1) ménages dirigés par une femme ; 2) familles comportant des femmes allaitantes ; 3) ménages comptant des enfants souffrant de malnutrition et/ou ayant besoin de soins particuliers ; 4) ménages dirigés par une personne âgée ; 5) ménages comptant au moins une personne mentalement ou physiquement handicapée, en particulier le chef de ménage ; 6) ménages comptant plus de sept membres.